

AUBERGE DU LAC  
  
A LA LOUTRE

122 Chemin Trudel  
Huberdeau  
J0T 1G0

**148** **DM75**  
Ligne Grand-Brûlé/Vignan à 315 kV  
Boucle outaouaise  
Laurentides/Outaouais 6211-06-037

Huberdeau, le 19 novembre 2000

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**  
Édifice Lomer-Gouin  
575, St-Amable, 2<sup>e</sup> Étage  
Québec, Qué.  
G1R 6A6

---

**Objet :           Projet de la ligne haute-tension Vignan-Grand-Brûlé**

---

Monsieur, Madame

Permettez nous de nous présenter. Nous sommes Rémi Rouillier et Marcellin Tourigny, les propriétaires de l'Auberge du Lac à la Loutre située sur les rives du Lac à la Loutre à Huberdeau. M. Rouillier est bachelier en Animation et Recherche Culturelle de L'UQAM, et a travaillé de nombreuses années dans le domaine touristique à divers niveaux. M. Tourigny détient un baccalauréat en Mathématiques, spécialisé en Actuariat et un baccalauréat en Architecture, tous deux de l'Université de Montréal, et prépare actuellement une maîtrise en Administration des Affaires (MBA) à l'Université de Sherbrooke. Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous faire part de nos inquiétudes concernant le projet de la ligne haute-tension Vignan-Grand-Brûlé. Nous sommes préoccupés par les conséquences environnementales à court, moyen et surtout long terme de ce projet.

Tout d'abord, de par sa proximité avec le Lac à la Loutre, la ligne haute-tension risque de créer des impacts négatifs sur le tourisme (attiré par l'environnement naturel exceptionnel du lac) et sur la qualité de vie des résidents autour du lac. Nous sommes personnellement touchés par cette problématique d'autant plus que nous venons d'acquérir depuis 5 mois l'Auberge du Lac à la Loutre, un centre récréo-touristique existant depuis 1938. Au moment où nous avons signé les ententes d'acquisition, nous n'avions aucunement connaissance du passage de la ligne.

Nous mettons notre publicité sur la richesse de l'environnement naturel. D'ailleurs, notre publicité et notre slogan, « Venez découvrir un lieu calme et paisible, un site exceptionnel » fait en sorte que nous attirons une clientèle à la recherche de lieux pour se ressourcer et notre site, de par la qualité de l'environnement, permet de répondre aux besoins de la clientèle cherchant la nature à son meilleur.

Nous avons acquis l'Auberge afin de développer au maximum les infrastructures existantes. M. Tourigny, étant architecte, a déjà développé des esquisses de projet d'agrandissement et d'expansion. Nous planifions répartir sur les 15 prochaines années les éléments suivants :

- La rénovation des infrastructures existantes
  - Cette étape est déjà entamée, nous avons commencé la rénovation des chambres, des pièces de séjour ainsi que l'enveloppe extérieure du bâtiment.
- l'acquisition de terrains adjacents à la propriété actuelle
  - Nous avons déjà repéré les terrains propices aux projets d'expansion mais avons stoppé les démarches d'évaluation et d'offre d'achat étant donné le passage éventuel de la ligne.
- agrandissement des activités d'hébergement avec la construction de nouvelles chambres et condos réparties sur 3 phases.
  - Esquisses préliminaires déjà entamées.
- Développement des activités de plein-air, sentiers d'interprétation, de randonnée, escalade, etc...sur les terrains nouvellement acquis.

Nous représentons un des 21 employeurs du village, avec, avec à notre service 5 employés durant la haute saison. Depuis que nous avons acquis l'Auberge, nous avons augmenté le chiffre d'affaire de cette dernière malgré la mauvaise température que nous avons connue cette année. Nous prévoyons ainsi doubler le nombre d'emplois au sein de notre entreprise d'ici 3 ans. Notre objectif est de devenir un des principaux employeurs du village, au secteur privé.

Il est de notre avis que la construction et le passage de la ligne Grand-Brulé / Vignan viendra créer un impact négatif non seulement sur l'environnement, mais que les répercussions environnementales viendront affecter notre entreprise, au point où nous devons penser à la fermeture définitive de nos opérations et par conséquent, la mise à pied des employés. La valeur actualisée des pertes ainsi engendrées pour les 10 prochaines années, considérant le projet d'expansion, peut être évaluée sommairement à plus de 10 millions de dollars.

La construction de la ligne va créer une pollution visuelle et auditive par les éléments suivants : des camions de construction et de transport sur une route non adaptée à ce type de transport, le bruit des hélicoptères survolant la région viendra déranger les villégiateurs et touristes en quête de tranquillité en nature (nous subissons déjà depuis quelques temps les bruits des hélicoptères d'Hydro qui survolent la région).

La ligne électrique, de par son tracé revu et corrigé, sera visible par nos clients venant d'Ottawa et venant de la route 323 par le Rang des Érables. Ils passeront sous la ligne haute-tension environ 3 minutes avant d'arriver à l'Auberge. Quelle impression cette ligne va-t-elle laisser à ces gens qui viennent à l'Auberge afin de retrouver la nature et le calme? Ce sera déjà là un élément ayant un impact négatif dans l'environnement, et serait à lui seul suffisant pour diminuer le taux d'achalandage à notre auberge. Les clients qui fréquentent actuellement l'Auberge apprécient la beauté de la nature et de l'environnement autour du lac, la tranquillité des lieux et la qualité de l'eau du lac.

Nous craignons d'ailleurs que cette qualité d'eau soit affectée par l'entretien exigé sous la ligne électrique. Le lac est actuellement le réservoir d'eau potable du village d'Huberdeau et tous les résidents autour du lac puisent leur eau potable directement du lac. L'entretien, effectué sous les lignes haute-tension, à l'aide d'herbicides et de produits chimiques empêchant la végétation de pousser risque d'affecter la qualité de

l'eau au cours des années à venir. Risque également d'affecter notre santé sur une plus longue période de temps. Pour notre entreprise, dont l'offre d'été est basée sur les activités aquatiques et la qualité de l'eau, la pollution de l'eau sera le point final mettant un terme son exploitation.

Un autre aspect qui nous inquiète est celui des champs magnétiques engendrés par les lignes haute-tension. De récentes études tendent à démontrer que les lignes haute-tension créent des champs magnétiques pouvant affecter la santé des gens qui sont exposés à ces champs sur une longue période de temps. Bien que plusieurs autres études semblent plus mitigées sur la question, il y a tout de même un niveau de risque potentiel que la population affectée par cette ligne refuse de prendre.

Espérant que cette lettre saura vous convaincre qu'il est nécessaire de bien évaluer les impacts créés par cette ligne et que des audiences publiques sont nécessaires pour arriver à cet objectif.

Bien à vous,

---

Rémi Rouillier

Auberge du Lac à la Loutre  
122, Chemin Trudel  
Huberdeau, Qué.  
J0T 1G0

Tél. : 1-819-687-8888  
Fax. : 1-819-687-1044  
Courriel : [lacalaloutre@qc.aira.com](mailto:lacalaloutre@qc.aira.com)

---

Marcellin Tourigny